

 <p>AGGLO Étaminois Sud-Essonne www.caese.fr</p>	<p style="text-align: center;">Communauté d'Agglomération de l'Étaminois Sud-Essonne Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Conseil Communautaire du 30 septembre 2024</p> <p style="text-align: center;"><i>Rapporteur : Monsieur Yves VILLATE</i></p>	<p style="text-align: center;">CA-DEL-2024- 109</p>
---	---	--

**Signature d'une convention avec la Recyclerie du Gâtinais pour l'organisation d'une
Ressourcerie Ephémère à Étampes été 2024**

L'an deux-mille-vingt-quatre, le 30 septembre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la Salle des Fêtes à Saclas, à 19h00, sous la présidence de Monsieur Johann MITTELHAUSSER.

Nombre de conseillers en exercice : 75.

Conseillers présents physiquement : Mesdames et Messieurs Éric MEYER, Frédérique SABOURIN-MICHEL, Patricia AMBROSIO-TADI, Johann MITTELHAUSSER, Dominique VAURY, Denis YANNOU, Nicolas ANDRÉ, Danielle BENECH, Evelyne THOUEMENT, Dominique LEROUX, Patrice KOPACZ, Michel MORICHON, Michel ROULAND, Françoise CHANCELIER (suppléante de Jean-Louis CHANDELLIER), Xavier GUIOMAR, Christian THIERRY, Thierry GUERIN, Camille BINET-DEZERT, Maryline COMMEIGNES, Gilbert DALLERAC, Mostefa GHENAÏM, Mathieu HILLAIRE, Dramane KEÏTA, Maxime MARCELIN, Medhi MEJERI, Tarik MEZIANE, Nathalie PABOUDJIAN, Emmanuelle ROYERE, Virginie TARTARIN, Isabelle TRAN QUOC HUNG, Yvon BOUKAYA, Daniel CIRET, Guy CROSNIER, Guy DESMURS, Jean-Pierre DUBOIS, Sylvie VASSET, Alain PERDIGEON, Alain MARTIN, Laurence BUREAU, Angéline DARDENNE, Bernard DIONNET, Sébastien DERACHE, Pierrick GARNIER, Lélia STADLER, Michaël MÉRIGOT, Carole MISSAULT, Fabien BIDAULT, Séverine RAMÉ, Huguette DENIS, Yves GAUCHER, Christelle DELOISON, Stéphane DEMEULEMEESTER, Jean PERTHUIS (53).

Conseillers absents / excusé(e)s : Mesdames et Messieurs Franck COENNE, Fouad EL M'KHANTER, Jean-Michel JOSSO, Patrick JULISSON, Paola LEROY, Kadiatou LY, Claude MASURE, Maïram SY (8).

Conseillers ayant donné procuration : Mesdames et Messieurs Marc HERREMAN (par procuration à Stéphane DEMEULEMEESTER), Geneviève MENNELET (par procuration à Françoise CHANCELIER), Jérôme DESNOUE (par procuration à Michaël MÉRIGOT), Sana AABIBOU (par procuration à Nathalie PABOUDJIAN), Elisabeth DELAGE (par procuration à Jean PERTHUIS), Marie-Claude GIRARDEAU (par procuration à Dramane KEÏTA), Gérard HEBERT (par procuration à Jean-Pierre DUBOIS), Franck MARLIN (par procuration à Johann MITTELHAUSSER), Joël NOLLEAU (par procuration à Mehdi MEJERI), Françoise PYBOT (par procuration à Gilbert DALLERAC), Valérie MAUGARD (par procuration à Sébastien DERACHE), Grégory COURTAS (par procuration à Séverine RAMÉ), Annie LEPAGE (par procuration à Dominique LEROUX), Yves VILLATE (par procuration à Christian THIERRY) (14).

Secrétaire de séance : Madame Virginie TARTARIN.

Le Conseil Communautaire, sur le rapport de Monsieur Yves VILLATE,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le 3° du I de l'article L. 541-1 du code de l'environnement, visant à porter la quantité de déchets faisant l'objet d'une préparation à la réutilisation à 5% du tonnage des déchets ménagers d'ici 2030,

VU la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire,

VU l'arrêté préfectoral n° 2019-PREF.DRCL/263 du 30 juillet 2019 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de l'Étampois Sud-Essonne,

CONSIDÉRANT le nombre important de dépôts sauvages sur la Ville d'Étampes, malgré les dispositifs mis en place, et la nécessité d'y remédier,

CONSIDÉRANT la réussite des actions initiées depuis 2018 et la mobilisation des habitants et partenaires en faveur d'une ressourcerie éphémère,

CONSIDÉRANT la volonté de la CAESE de s'intégrer pleinement dans ce dispositif en tant que partenaire,

CONSIDÉRANT la demande de financement de l'opération par la Recyclerie du gâtinais pour l'année 2024 en date du 12 juin 2024,

CONSIDÉRANT la nécessité de signer une convention entre la Recyclerie du Gâtinais et la CAESE pour l'organisation d'une Ressourcerie Ephémère à Étampes, convention qui prendra effet pour l'année 2024 et arrivera à échéance au 31 décembre 2024,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention relative à l'organisation d'une ressourcerie éphémère à Étampes à l'été 2024,

DÉCIDE le versement d'une subvention d'un montant de 1 000 € au bénéfice de la Recyclerie du Gâtinais,

AUTORISE Monsieur le Président de la CAESE à signer ladite convention et tout document y afférent,

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles ou d'un recours gracieux auprès de la CAESE, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Le Tribunal Administratif de Versailles peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible depuis le site internet : www.telerecours.fr.

Le Président de la Communauté d'Agglomération de l'Étamais Sud-Essonne est chargé d'exécuter la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que susdits et ont signé les membres présents.



Le Président,

Johann MITTELHAUSSER

Acte rendu exécutoire après transmission au contrôle de légalité le...